

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Guerre déclarée aux

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

PLACEMENTS DES FILLES MINEURES. UNE affaire défraie la chronique au Gabon, notamment à Libreville depuis quelques jours où un réseau de placement des filles mineures et jeunes vient d'être démantelé. Trois personnes soupçonnées d'avoir un lien avec cette histoire ont, du reste, ont été interpellées et se trouvent actuellement en détention à la Direction générale des recherches (DGR).

Il s'agit d'un responsable du lycée Awassi et de deux dames. L'histoire vient ainsi rappeler d'autres faits similaires vécus dans notre pays. Allusion faite à celui qui a éclaté, en mai 2019, au lycée Sainte-Marie où un pervers avait proposé à des jeunes filles vierges des classes de 6e et 5e un montant d'un million de francs et un iPhone en échange des services sexuels.

Ces derniers temps, ce nouveau phénomène a connu une montée en puissance au Gabon, à travers les réseaux sociaux. Des profils sont ainsi mis en exergue pour les personnes intéressées. Chaque profil est accompagné d'une image présentant une séduisante fille. Histoire donc d'appâter d'éventuels clients en un clic. Les réseaux fonctionnent à travers une prise de contact avec une placeuse, généralement via Facebook. Une demande d'amie, une acceptation et, dès les premiers échanges, le sujet est évoqué tout de suite. Ensuite, disposant d'un catalogue bien fourni, la placeuse propose "ses" filles en contrepartie d'une rémunération. Pour être mis en contact avec une fille du réseau, l'adresse du client est aussi à préciser. Une fois l'affaire conclue, le demandeur verse une avance qui s'élève généralement à 10 % du coût de la prestation sexuelle. Le "produit frais" se négociant à partir de 15 000 FCFA, selon les catégories, explique une source bien informée. Une fois la prestation terminée, le client règle le solde en espèce ou via paiement mobile, sans remise de reçu.

Dès lors, il est difficile d'avoir une traçabilité sur le nombre de filles placées chaque jour et sur le montant des recettes générées par

l'ensemble des prestations offertes. Les clients de ces prostituées appartiennent à toutes les classes sociales. La loi gabonaise interdit et punit le proxénétisme et les agressions sexuelles. Selon l'article 407 du Code pénal, "le proxénétisme est le fait par quiconque, de quelque manière qu'il soit, d'aider, assister ou protéger sciemment la prostitution d'autrui ou le racolage en vue de la prostitution ; de tirer profit de la prostitution d'autrui ou d'en partager les produits...". L'article précité stipule que "l'auteur de proxénétisme est puni d'un emprisonnement de 10 ans au plus et d'une amende de 20 millions de FCFA

Ce nouveau phénomène a connu une montée en puissance au Gabon, à travers les réseaux sociaux.

au plus". Mieux, l'acte lui-même est "puni de 15 ans de réclusion criminelle et de 100 millions de FCFA au plus lorsqu'il est commis sur un mineur de moins de dix-huit ans ou en bande organisée".

L'article 400 de la même loi énonce: "constitue une agression sexuelle, toute atteinte sexuelle ou tout acte de nature sexuelle commis sur la personne d'autrui, avec

violence, contrainte, menace, surprise ou ruse. L'auteur d'agression sexuelle autre que le viol est puni d'un emprisonnement de cinq ans au plus, et d'une amende de 20 millions de FCFA au plus".

Le moins que l'on puisse souhaiter aujourd'hui est de voir d'abord les administrations compétentes parvenir le plus rapidement à démanteler tous les réseaux existants. Puis de châtier les auteurs. Quel que soit leur rang social ou leur obédience politique. Ainsi, devraient-elles, par exemple, aller au bout de celui qui défraie, en ce moment, la chronique et qui concerne Alexis Nouba, un cadre de l'administration cité dans une affaire d'agression sexuelle sur Wally, une mineure de moins de 15 ans.



Les violences sexuelles commises sur les enfants pèsent sur leur vie entière.

PHÉNOMÈNE DES PLACEMENTS

Septembre 2018 : premier cas de dénonciation du phénomène des placements dans la presse.

09 Mai 2019 : une élève du Lycée Sainte-Marie reconnaît avoir proposé à des jeunes filles mineures de la classe de 6e a avoir des rapports avec un homme âgé. En contrepartie de ce service sexuel, l'achat d'un iPhone Xmas et la coquette somme de un million de francs.

2 : Victimes au lycée Sainte-Marie

prédateurs sexuels

L'estime de soi profondément atteinte

NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon

TRAUMATISME psychique, souffrance physique : les violences sexuelles commises sur les enfants pèsent sur leur vie entière. Ce drame du silence se déroule dans l'intimité, derrière les portes closes où les victimes sont livrées à divers actes d'une perversité inouïe. L'enfant abusé subit une effraction, est dépossédé de son corps, traité comme une chose. En lui, l'estime de soi est profondément atteinte.

Des spécialistes de la question expliquent que, longtemps après les faits, la victime va s'enfermer dans une forme de dégoût d'elle-même, de sentiment de culpabilité qui l'amène, en grandissant, à des comportements autodestructeurs. Elle se sent envahie, ne peut plus penser à autre chose. Lorsque, arrivés à l'âge des relations amoureuses et sexuelles, les jeunes adultes qui ont subi des abus ont, semble-t-il, du mal à vivre leur sexualité de manière normale et heureuse.

Même longtemps après les faits, ils se sentent souillés, dévalorisés et méprisables. Il semble également que cela influence aussi parfois leurs choix sexuels ultérieurs : les garçons peuvent reproduire ce qu'ils ont vécu et devenir à leur tour agresseurs. Les filles tiennent les garçons à distance en se réfugiant dans des conduites et des comportements homosexuels, ou dans la provocation, ou encore dans la prostitution.

D'après nos sources, la violence sexuelle entraîne de réelles douleurs physiques. Elle provoque des lésions, des infections qui peuvent devenir chroniques, ou des irritations qui gênent l'enfant durablement. De même, les grossesses et/ou les infections sexuellement transmissibles (IST) ne sont pas à exclure. La souffrance psychique engendre des troubles physiques qui, à leur tour, retentissent sur tout le développement, notamment chez les plus petits (troubles psychosomatiques importants). Il arrive aussi que les victimes développent souvent des maladies de gorge, des angines, des dé-

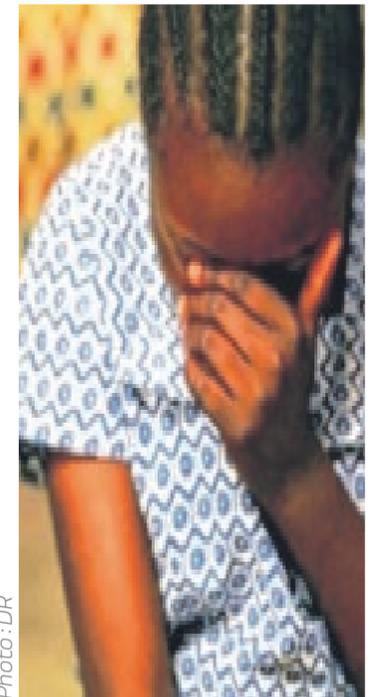


Photo: DR

goûts, des vomissements répétés, des maux de ventre. Il vaut mieux prévenir que guérir. Les parents ont donc l'obligation de défendre et de protéger leurs enfants, en leur disant que s'ils sont abordés par un ou des adultes, et que ceux-ci venaient à leur faire des propositions d'ordre sexuel, il ne faut pas qu'ils hésitent à les dénoncer.



Il est temps de briser le tabou

FACE à un phénomène qui ne cesse de faire des victimes, la dénonciation seule ne suffit plus, il faut en plus sévir, pour mettre un terme à l'impunité.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

POURQUOI devrait-on garder silence pour des faits d'une telle gravité? Un mutisme d'autant plus inquiétant qu'il semble favoriser la commission des actes aussi sordides en confinant ses auteurs à l'impunité. Rampant, le phénomène a pourtant pris de l'ampleur dans nos sociétés, où le mutisme se confond avec la pudeur

et la honte, au risque d'éclabousser la cellule familiale. "Ceux qui sont au courant préfèrent souvent se taire, se consumant intérieurement à cause de la honte", avoue un homme, dépité. Les agressions sexuelles et le détournement de mineure étant un redoutable crime aux conséquences indicibles, il devient impératif de briser le tabou. La souffrance, au demeurant indélébile, des victimes et de leurs parents, est telle

qu'elle doit interpeller l'ensemble de la communauté pour que la prise des sanctions ne fasse pas illusion, afin que lesdites sanctions soient proportionnelles aux ravages occasionnés. C'est parce que jusque-là, les quelques actes portés à la place publique n'ont pas connu le retentissement judiciaire escompté (pour être suffisamment dissuasif) que le mal a pris des proportions qui ont fait naître la constitution des réseaux

de pédophiles, un hideux commerce sexuel qui altère la dignité humaine, sous tous les plans. Il est donc urgent que les autorités judiciaires sévissent sur les amoraux; et que l'Église (qui n'est pas exempte de reproche sur ces faits) prenne ses responsabilités face à cette ivraie. Au silence qui protège d'aus-si vils personnages ayant empoisonné l'existence de leurs victimes, doit se substituer désormais des actions

de dénonciation fortes, et que la justice s'autosaisisse immédiatement. L'affaire Ndouna n'est qu'une goutte d'eau dans un océan. Les métastases de l'hydre, diffuses, se sont propagées pour gangrener des pans de la société. On les retrouve, notamment, dans le monde de l'éducation où les jeunes filles (surtout), aguichées par l'argent, sont la proie des motivations indécentes.